

Membres

Nombre et type de membres de votre organisme :

Motivations à devenir membre de l'AGÉPA

Documents à joindre au formulaire

- Une résolution de votre conseil d'administration demandant l'adhésion à l'AGÉPA
- Une résolution de votre conseil d'administration désignant unE déléguéE ainsi qu'unE substitut à l'AGÉPA
- La liste des membres de votre conseil d'administration
- Votre dernier rapport d'activités
- Une copie de votre charte
- Une copie de vos règlements généraux

Signature

Date

Faire parvenir ce formulaire à :

AGÉPA Centre-du-Québec
40, rue Alice
Victoriaville (Québec)
G6P 3H4

Obligation des membres

Tout organisme qui désire faire partie de l'AGÉPA doit :

- a) Être un groupe de base autonome et avoir une pratique d'éducation populaire, ce qui exclut tout regroupement d'organismes.
- b) Être un organisme volontaire, autonome sans but lucratif, ce qui exclut les sociétés publiques, parapubliques et à but lucratif.
- c) Ne pas être reconnu comme étant un groupe, mouvement ou parti politique.
- d) Partager les buts et objectifs de l'association.
- e) Respecter les règlements de l'association.
- f) En cas de difficulté financière, le groupe membre peut prendre entente avec le conseil d'administration pour payer sa cotisation annuelle.

*« L'éducation populaire autonome,
pour l'avancement de la justice sociale. »*

